

Marché public à procédure adaptée

Cahier des charges

**Royaume-Uni
Londres-Bath- Cardiff**

Durée du séjour	4 jours / 3 nuitées
Dates du séjour	Du 16 au 19 mars 2020
Classes concernées	Elèves de 1 ^{ème}
Effectif	30 élèves et 3 accompagnateurs
Destination	Londres - Bath - Cardiff -
Transport	Autocar pour trajet aller-retour aéroport Vol aller retour (aéroport de Bordeaux) Transport sur place
Hébergement	Famille-hôtesse
Restauration	Famille-hôtesse
Visites attendues	<p><u>Jour 1</u> : arrivée à <u>Londres</u> dans la matinée avec visite libre + Matilda le Music-hall</p> <p><u>Jour 2</u> : <u>Bath</u>, visite guidée + Roman Bath, visite guidée audio</p> <p><u>Jour 3</u> : initiation au cricket à <u>Cardiff</u> + visite du Musée de St Fagan's.</p> <p><u>Jour 4</u> : Cardiff, visite du Millénium Stadium et retour vers aéroport de Bristol</p>

Assurance	Assurance annulation groupe Assurance annulation individuelle
-----------	--

Détail des prestations demandées :

- Départ de Fumel le 16 mars 2020 dans la nuit
Retour à Fumel le 19 mars 2020 dans la soirée
- Départ et retour en autocar grand tourisme (place du lycée) à Fumel (destination aéroport)
 - Ceintures obligatoires
 - Toilettes obligatoires
 - Climatisation obligatoire
 Le chauffeur devra avoir l'expérience de voyager avec un public jeune.
- Déplacements pour les visites locales, préciser le prix du kilomètre supplémentaire si dépassement.
- Pour le transport de nuit, le doublement du chauffeur doit être prévu dans le respect de la législation des transports et des voyageurs
- Le nombre des visites doit permettre de voir l'ensemble des sites précédemment listés. Les visites payantes doivent être clairement identifiées et peuvent faire l'objet d'option.
- Aucune gratuité pour les adultes accompagnateurs, les éventuels rabais devront porter sur l'ensemble des prestations.
- L'assurance annulation groupe devra être intégrée dans le prix du voyage. Le détail des garanties de cette assurance ainsi que les conditions d'annulation devront être joints. Les candidats indiqueront précisément les conditions de report ou annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire pendant la période prévue
- Le prix du marché sera un montant forfaitaire global réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre (péages, parkings,...). Il ne devra rester aucun frais devant être réglés par les élèves ou par les accompagnateurs de l'établissement. Aucune somme ou autre moyen de paiement ne pourra être confié aux accompagnateurs de l'établissement par le candidat retenu. Le prix global du marché devra apparaître dans l'offre et le devis devra faire apparaître le prix de revient par personne, ainsi que le prix HT, et le montant total TTC. La gratuité pour les accompagnateurs n'est pas admise.

- L'offre précisera les modalités de règlement du séjour (acomptes, échéances...) et devra préciser la durée de validité des prix.
- Les acomptes ne devront pas dépasser 70% du prix global de la prestation et ne seront réglés qu'à la remise des documents permettant la réalisation du séjour ou du transport.
- Le candidat devra impérativement joindre à son offre un projet de contrat. L'ensemble des règlements se feront par mandat administratif.
- L'offre sera rédigée en langue française.